



Un sapeur-pompier est une personne qui a pour vocation principale de combattre le feu .

Il est aussi apte à offrir une gamme de secours de diverses natures (inondations, accidents, sauvetages, secours et assistance à personnes etc). Sa mission principale est de protéger les personnes, les biens et l'environnement.

Conditions pour accéder au métier (spp)

- avoir au moins 18 ans
- être de nationalité française (ou ressortissant européen sous certaines conditions) et jouir de ses droits civiques
- être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ex : brevet des collèges)
- inscription sur une liste d'aptitude en vue de la recherche d'un poste vacant
- formation initiale après recrutement

Processus de recrutement des SPP

- Inscription au concours
- Réussite des épreuves de pré-admissibilité, d'admissibilité et d'admission
- Admission sur liste d'aptitude zonale ou nationale
- Candidature à un poste en fonction des avis de vacance d'emploi(s) dans les SDIS
- En cas de candidature acceptée, nomination dans l'emploi et affectation dans un centre de secours ou un service du SDIS.



Concours Sapeur-Pompier professionnel :

Epreuves sportives :

Les épreuves physiques et sportives sont communes aux concours externe et interne.

- **Une épreuve de natation (50 mètres nage libre)** - *L'épreuve de natation n'est pas notée. Le candidat valide cette épreuve s'il la réalise dans le temps prévu ;*
- **Une épreuve de parcours professionnel adapté** - *L'épreuve de parcours professionnel adapté est notée sur 20 points ;*
- **Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger)** - *L'épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger) est notée sur 20 points selon un barème fixé (voir annexe) par arrêté du ministre de l'intérieur. Toute note inférieure à 8 sur 20 à ces 2 épreuves (parcours et Luc Léger) est éliminatoire.*

Détail du parcours professionnel adapté :

Tenue : Cette épreuve se déroule en tenue de sport, le candidat est équipé pendant toute la durée de l'épreuve d'une charge dorsale fixée sur un dossard d'ARI dont la masse totale est de 22 kg plus ou moins 500 grammes.

A l'exception de la magnésie qui est autorisée, tout autre substance additionnelle ou tout autre accessoire sont interdits (ex : gants et assimilés, protection de genoux...).

L'épreuve consiste à réaliser un parcours comprenant six étapes. Chaque étape doit être validée par le candidat pour qu'il puisse poursuivre le parcours à l'étape suivante.

Le chronomètre est déclenché lorsque le candidat se met en mouvement pour débiter le parcours.

Un examinateur accompagne le candidat tout au long du parcours.

Pour plus de détail sur le parcours scannez ce **QR code** et/ou allez en **Annexe** pour voir un schéma :

[Cliquez sur ce lien](#) si le QR code ne fonctionne pas



Epreuves d'admissibilité pour sapeur-pompier professionnel externe et interne pour voir les détails scannez le QR code ou [cliquez sur ce lien](#) :



Sapeur-Pompier volontaire :

Conditions :

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées

Le sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale ainsi que d'une formation continue et de perfectionnement. (Pour plus de détails scannez le QR code ci-dessous ou [cliquez sur ce lien](#))



Jeune Sapeur-Pompier :

Conditions :

- être âgé de 11 à 18 ans (peut varier en fonction des départements),
- fournir un certificat médical d'aptitude physique,
- fournir un certificat de vaccination antitétanique
- fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale

Ce que font les jsp :

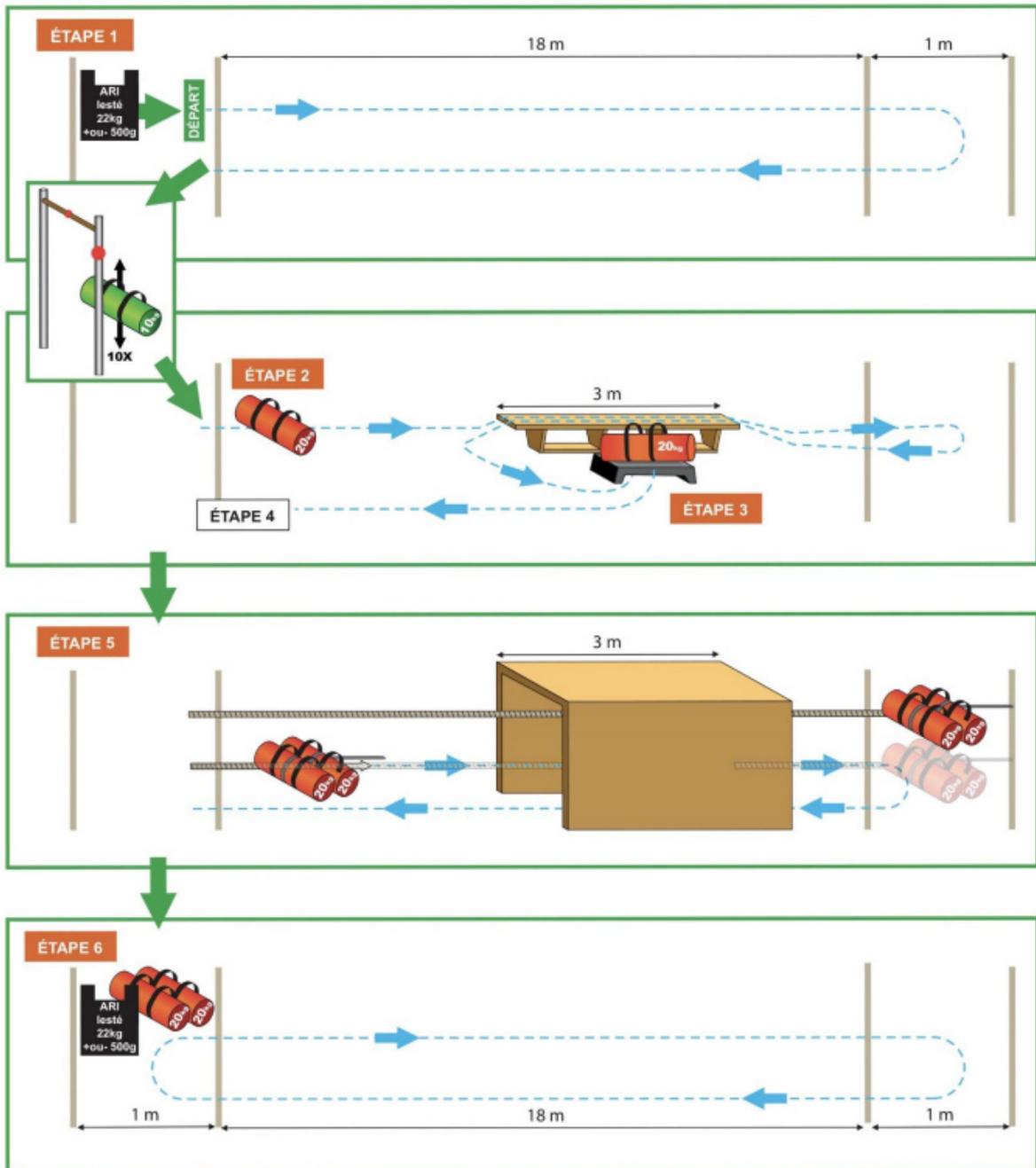
- Découvrez le matériel d'incendie, apprenez les techniques de lutte contre l'incendie
- Apprenez les gestes qui sauvent
- Faites du sport
- Participez à des manœuvres et à des cérémonies
- Gagnez en courage
- Apprenez le dépassement de soi
- Évoluez au sein d'une véritable équipe
- Partagez des valeurs de solidarité et de civisme
- Participez à des compétitions sportives entre jeunes !

Pour plus de détails scannez ce QR code ci-dessous ou [cliquez sur ce lien](#)



ANNEXE

Barème d'évaluation endurance cardio-respiratoire		
Note	Homme	Femme
20	14P	11P
19	13P 45sec	10P 45sec
18	13P 30sec	10P 30sec
17	13P 15sec	10P 15sec
16	13P	10P
15	12P 45sec	9P 45sec
14	12P 30sec	9P 30sec
13	12P 15sec	9P 15sec
12	12P	9P
11	11P 30sec	8P 45sec
10	11P	8P 30sec
9	10P 30sec	8P
8	10P	7P 30sec
7	9P 30sec	7P
6	9P	6P 30sec
5	8P 30sec	6P
4	8P	5P 30sec
3	7P 30sec	5P
2	7P	4P 30sec
1	6P 30sec	4P
0	6P	3P 30sec



CONCOURS EXTERNE	CONCOURS EXTERNE RESERVÉ AUX SPV
Epreuves d'admissibilité	
<p>- Une étude de texte qui a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à repérer et analyser les informations contenues dans un texte. Durée : 1 heure – Coefficient 1</p>	
<p>- Un questionnaire à choix multiples sur des problèmes de mathématiques. Durée : 1 heure - coefficient 1</p>	<p>- Un questionnaire à choix multiples sur les activités et compétences de l'équipier de sapeurs-pompiers volontaires. Durée : 1 heure - coefficient 1</p>
<p><i>Chacune de ces épreuves est notée sur 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves et toute note moyenne inférieure à 10 sur 20 à ces deux épreuves est éliminatoire et n'autorise pas la participation aux épreuves physiques de préadmission.</i></p>	
Epreuves de Preadmission (communes aux 2 concours)	
<p>L'épreuve de préadmission comprend des épreuves d'exercices physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve de natation (50 mètres nage libre) ; - Une épreuve de parcours professionnel adapté ; - Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger). <p><i>L'épreuve de natation n'est pas notée. Le candidat valide cette épreuve s'il la réalise dans le temps prévu.</i></p> <p><i>L'épreuve de parcours professionnel adapté est notée sur 20 points.</i></p> <p><i>L'épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger) est notée sur 20 points selon un barème fixé par arrêté du ministre de l'intérieur.</i></p> <p><i>Toute note inférieure à 8 sur 20 à ces 2 épreuves (parcours et Luc Léger) est éliminatoire.</i></p> <p><i>La moyenne des notes obtenues est affectée d'un coefficient 4.</i></p>	
Epreuve d'admission (communes aux 2 concours)	
<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury partir d'une fiche individuelle établie par le candidat. Cette épreuve d'entretien, qui se déroule sans préparation, a pour point de départ une présentation du candidat de cinq minutes au plus. Elle est destinée à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation et capacités à exercer les emplois tenus par les caporaux, ainsi que ses connaissances sur l'environnement professionnel.</p> <p>Durée : quinze minutes dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient 4</p> <p><i>Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.</i></p>	